



DEL-2022-0050

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers En exercice : 18 Présents : 17 Votants : 18
OBJET :
RASED : CONVENTION ET FINANCEMENT

L'an Deux Mille vingt-deux, le jeudi 7 juillet
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2022

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., M GAULTIER J-L,
Mme PETITEAU M-E, M AMOSSÉ M., Mme BARON A., M
BAUDRY M., M BOUCHEREAU F., M CARETTE C., Mme
CLÉRO V., M DUGUÉ V., Mme FONTENEAU C., Mme
HERBRETEAU M-A, Mme JOLIVET C., Mme LAMBERT B.,
Mme PASQUEREAU C., M SOURISSEAU B.

EXCUSÉE : Mme DURAND A.,

POUVOIR : Mme DURAND A. a donné pouvoir à Mme
PETITEAU M-E

SECRETARE : Mme BARON A.

Il est expliqué le principe du réseau d'aides Spécialisées aux Elèves en difficultés (RASED).

Il est donc proposé de renouveler la convention avec la commune de Vallet qui coordonnera le RASED pour les communes du secteur de VALLET.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'Approuver** la proposition que la commune de Vallet coordonne le RASED
- **d'Approuver** la participation par élève à 1.50€
- **d'Autoriser** le Maire à signer une convention de partenariat.

Pour extrait conforme au Registre
Fait au jour, mois et an ci-dessus,

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le 11 JUIL. 2022

LE MAIRE,
Pascal EVIN

Certifié exécutoire par le Maire Publié
au notifié le : 11 JUIL. 2022